

# COMMISSION DES ARBITRES

Permanence du mardi 7 Janvier 2020

Président : METE Orhan.

Secrétariat : J. SABATINO

Présents : J. CHARLES - R. NASRI.

**À tous les arbitres qui officient en D1 et D2**

**RAPPEL FMI :**

## Contrôle des éducateurs

Tous les arbitres officiant en D1 et D2 seniors ont l'obligation de vérifier la présence et l'identité des éducateurs désignés officiellement.

Ils doivent donc vérifier leur inscription et leur identité (via la FMI) avant le match, et s'assurer de leur présence sur le banc durant tout le match lorsqu'il n'est pas joueur.

L'éducateur est la personne dont le nom est suivi sur la **FMI** de la lettre E.

En fin de rencontre, ils doivent noter sur la FMI, dans la rubrique  
REGLEMENTS LOCAUX

Si les 2 éducateurs désignés étaient présents :

Inscrire « pour le club A, Mr X présent, pour le club B, Mr Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

Si l'un des 2 éducateurs désignés était absent :

Inscrire par exemple « pour le club A, M. X absent, pour le club B, M. Y présent » (**remplacer A et B par le nom des équipes, et X et Y par le nom des éducateurs**)

**Rappel** : consultation des désignations. La CDA rappelle à tous ses arbitres, que les désignations sont susceptibles d'être modifiées sur MyFFF jusqu'au samedi 10h. Vous devez donc impérativement consulter vos désignations jusqu'à ce moment. Au-delà, le désignateur vous appelle en cas de modification.

**Rappel** : rédaction et envoi des rapports. La CDA demande à l'ensemble de ses arbitres, de rédiger vos rapports dans le document prévu à cet effet sur le site du District, rubrique Arbitrage > Docs Arbitres > Rapports Disciplinaires d'Arbitrage. La CDA demande à ses arbitres d'envoyer leur rapport à l'adresse : [discipline@isere.fff.fr](mailto:discipline@isere.fff.fr)

## COMMISSION MEDICALE DU DISTRICT :

**Informations du docteur SCHELLIER Christian concernant les examens cardio des arbitres saison 2020-2021**

**Informations concernant les nouveaux et les anciens arbitres de district sur la nécessité de passer les examens suivants :**

**Arbitres de plus de 18 ans :**

**1 échographie cardiaque.** Pour ceux en ayant déjà passé une, faire parvenir le compte rendu (si pas déjà fait) au secrétariat du district. Pour ceux qui n'en n'ont jamais passé, prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour pouvoir la passer au cours du premier semestre 2020. Envoyer le compte rendu au secrétariat du District.

**De plus pour les arbitres de plus de 35 ans :** une épreuve d'effort est dorénavant

obligatoire à partir de 35 ans puis tous les 5 ans. Donc, de même, ceux en ayant déjà passé une doivent envoyer au secrétariat le compte rendu (si pas déjà fait). Et ceux n'en n'ayant pas encore passé doivent prendre rendez-vous auprès d'un cardiologue pour la passer dans le courant du 1<sup>er</sup> semestre 2020. Puis adresser le compte rendu au secrétariat du District.

Les arbitres qui n'auront pas fait cette démarche se verront refuser la délivrance de leur licence l'été prochain tant que l'examen demandé ne sera pas réalisé. Et étant donné les délais auprès des cardiologues ils risquent de rater le début de saison.

### **VŒUX :**

Le président METE Orhan et les membres de la CDA présentent leurs meilleurs vœux pour 2020 à toutes les personnes du District, à tous les arbitres et à toutes les composantes du football Isérois.

### **FORMATION INITIALE ARBITRAGE les samedis 11, 18 et 25 Janvier 2020**

#### **LISTE DES CANDIDATS INSCRITS :**

<b>Nom</b>	<b>Prénom</b>	<b>Date de naissance</b>	<b>Club</b>
YILMAZ	AHMET	22/12/2002	FC BOURGOIN JALLIEU
SEYREK	ERAY	06/02/2003	FC BOURGOIN JALLIEU
HUREL PECHIODAT	MORGAN	03/09/1996	OLYMPIQUE LES AVENIERES
SADGUI	YOUNES	05/12/2005	FC VERSOUD
TURC	KILLIAN	22/03/1998	FC LA TOUR ST CLAIR
HAUTCOEUR	LUCAS	23/02/2005	AS VERSAU
ARAUJO DA SILVA	MANUEL	30/04/1985	RIVES SP.
CHERKAOUI EL BARAKA	AKRAM	30/10/2001	GRENOBLE FOOT 38
TALHI	ALI	28/09/1986	USVO GRENOBLE
LUPO	GERALD	25/10/1980	FC VALLEE DE LA GRESSE
AZOUZ	ARAFAT	27/11/1990	FC VALLEE DE LA GRESSE
MAIRA	THOMAS	08/03/2002	SEYSSINS
DIFEDERICO	ALEXANDRE	26/10/1999	US RO CLAIX
BAVAZIZ	WAIL	30/01/2000	OC EYBENS

### **COURRIERS DIVERS :**

FFF /FOOT 2000 : Indisponibilités Arbitres/ Observateurs.

COMMISSION DE DISCIPLINE : fiches navettes, pris note.

### **COURRIERS CLUBS :**

US CORBELIN : demande arbitre match D5 du 15/03/2020, LA BATIE MONTGASCON 2 / US CORBELIN 2, transmis au responsable concerné dans la mesure de ses possibilités.

US RO CLAIX : courrier suite à décision prise, pour match U15 D3 PE, pris note, sont concernées plusieurs commissions du district.

### **COURRIERS ARBITRES :**

MAREY Arnaud : courrier de démission de la CDA et des désignations, remerciements pour les services rendus à la cause de l'arbitrage.

AMARI Abdelkader : courrier de démission de la CDA et des désignations, remerciements pour les services rendus à la cause de l'arbitrage.

MEKKI Habib : envoi de son certificat médical pour indisponibilité et absence au match du 14/12/2019. Pris note.

MAMIS Jérémy : envoi de son certificat médical pour indisponibilité. Pris note.

CAMBIONE Maxime : changement d'adresse, 354 chemin de champgros 38330 St Ismier, pris note.

KOUBAA Kalid : propose ses services à la CDA. Pris note.

LHUILIER Ludovic : propose ses services à la CDA. Pris note.

CHERKAOUI EL BARAKA Hossam : cause mutation professionnelle, demande de transfert de son dossier au district du Rhône.

GUNGOR Mustafa : arbitre du Jura, demande de transfert de son dossier dans notre district.

**ATTENTION  
L'ARBITRE, SI TU Y TOUCHES  
T'ES SUR LA TOUCHE  
LA FRAPPE C'EST DANS LE BALLON**

La loi du 23 octobre 2006 stipule que les arbitres sont considérés comme chargés d'une mission de service public, et les atteintes dont ils peuvent être victimes dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de leur mission seront désormais réprimées par des peines aggravées, lourdes amendes et peines de prison ferme prévues par le code pénal.